

2007 : B10

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : 27 août 2007

OBJET : **Modifications apportées au règlement portant sur le
financement de l'éducation**

Par la présente, je désire vous informer que les modifications au règlement portant sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2007-2008 ont été publiées. Ces modifications s'adressent aux améliorations du financement pour 2007-2008 décrites dans la note de service du 14 août **2007 : B9 – Financement amélioré de l'éducation pour 2007-2008 et 2008-2009**. Le règlement portant sur les améliorations du financement du transport des élèves sera publié à une date ultérieure.

Vous pouvez consulter les modifications au règlement dans le site Web du Ministère à www.edu.gov.on.ca, où le Ministère affichera bientôt les versions révisées des documents *Financement de l'éducation – Document technique 2007-2008* et de *Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2007-2008*.

Tel qu'indiqué dans la note de service **2007 : B9**, dès le mois prochain, le Ministère commencera à verser aux conseils scolaires les améliorations au financement. Afin d'aider les conseillères et les conseillers scolaires ainsi que le personnel des conseils scolaires à prendre des décisions éclairées quant au budget et aux programmes pouvant avoir une incidence immédiate et positive lors du retour en classe des élèves en septembre, le Ministère a affiché dans le SIFE les mises à jour des formulaires de prévisions budgétaires pour l'année 2007-2008 dans le but de refléter les améliorations des repères du financement. Cela permettra aux conseils scolaires de calculer le supplément de recettes accordé. Tel qu'indiqué dans la note de service **2007 : B9**, les décisions prises par chaque conseil scolaire en ce qui concerne l'utilisation de ce nouveau financement seront indiquées dans ses prévisions budgétaires révisées qui doivent être soumises d'ici le 30 novembre 2007.

Ces améliorations pour 2007-2008 élèveront le financement des SBE pour 2007-2008 à 18,45 milliards de dollars, répondant ainsi aux besoins exprimés par les conseils scolaires en ce qui concerne les coûts de fonctionnement et les contraintes des coûts prévus. Selon les conseils scolaires, ces préoccupations constituent des priorités, et on prévoit que leurs décisions en ce qui concerne l'utilisation de ce supplément de

financement refléteront ces priorités. Un conseil scolaire peut également, selon sa situation financière, utiliser cet amélioration au financement afin d'élargir ces programmes d'éducation et d'embaucher du personnel supplémentaire.

Tel qu'indiqué dans la note de service **2007 : B9** et précisé dans la note de service datée du 20 août **2007 : SB17 – Améliorations au financement de l'étude des coûts d'exploitation**, on versera aux conseils scolaires admissibles l'amélioration du financement de 12 millions de dollars pour le transport des élèves après une collecte de données et une vérification. Lorsque ce processus sera terminé, le Ministère prévoit recommander au Lieutenant-gouverneur en conseil de modifier le règlement afin d'allouer une amélioration du financement pour le transport des élèves.

En plus des modifications susmentionnées apportées au règlement portant sur les SBE pour l'année 2007-2008, le Ministère avait apporté un certain nombre de changements techniques au règlement pour les années 2006-2007 et 2007-2008 afin de s'assurer que ces derniers reflètent entièrement les objectifs stratégiques du gouvernement. Ces changements sont les suivants :

Programme des engagements financiers pour immobilisations

En 2006-2007, dans le but de reconnaître les changements apportés à la formule de financement des immobilisations introduits en février 2005 et la baisse des effectifs, le Ministère a introduit le programme des engagements financiers pour immobilisations. Un changement a été apporté au règlement portant sur les SBE pour les années 2006-2007 et 2007-2008 afin de tenir compte des engagements des conseils scolaires ayant des contrats de location d'espaces d'enseignements en vigueur au 31 août 2005 comme faisant partie des engagements financiers totaux d'immobilisations du conseil lors de l'évaluation de l'admissibilité d'un conseil scolaire dans le cadre de ce programme.

Programme de financement des immobilisations des écoles des secteurs à forte croissance)

Des changements ont été apportés au programme de financement des immobilisations des écoles des secteurs à forte croissance dans le règlement portant sur les SBE pour l'année 2007-2008 afin de refléter et de clarifier les objectifs stratégiques du gouvernement dans le cadre de ce programme :

- 1) on a prolongé la période d'admissibilité au programme de financement pour les écoles des secteurs à forte croissance pour les écoles qui ouvriront leurs portes à l'année scolaire 2009-2010;
- 2) on a également accordé le financement pour les écoles des secteurs à forte croissance aux écoles qui se trouvent, ou que l'on propose de construire, dans des endroits situés dans des zones précisées dans les études préliminaires sur les redevances d'aménagement scolaires. Cette mesure permettra aux conseils scolaires de procéder à des travaux d'agrandissement dans des écoles déjà construites et situées sur des propriétés qui n'ont pas été achetées avec des recettes provenant des redevances d'aménagement scolaires.
- 3) les dettes des conseils scolaires relatives à la Subvention pour les nouvelles places n'auront plus à excéder leurs recettes relatives à cette Subvention pour que ces derniers puissent être admissibles à une demande de financement des écoles des secteurs à forte croissance. Le Ministère analysera la partie non

utilisée de la Subvention pour les nouvelles places du conseil scolaire ainsi que ses réserves d'immobilisations afin de déterminer si ce conseil est en mesure de soutenir les coûts de l'école ou des écoles proposées. Si une école est admissible dans le cadre de ce programme de financement, le Ministère approuvera la subvention pour les écoles des secteurs à forte croissance à laquelle elle a droit moins la partie disponible de la Subvention pour les nouvelles places et les réserves d'immobilisations non utilisées.

Programme de financement des immobilisations en raison de la réduction de l'effectif des classes au primaire

Les modifications apportées au règlement portant sur les SBE pour les années 2006-2007 et 2007-2008 permettront aux conseils scolaires d'utiliser leur financement d'immobilisations en raison de la réduction de l'effectif des classes au primaire pour financer des rénovations qui permettront de convertir des salles de classes ordinaires (capacité de 23 élèves) en salles de classe de maternelle (capacité de 20 élèves) afin de se conformer au plafonnement de l'effectif des classes au primaire. À l'origine, le règlement ne permettait pas aux conseils scolaires de financer des rénovations en utilisant ce financement d'immobilisations en raison de la réduction de l'effectif des classes au primaire, à moins que ces travaux ne permettaient une plus grande capacité d'accueil d'élèves dans une école.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements sur le règlement portant sur les SBE et le financement des conseils scolaires pour l'année 2007-2008, veuillez communiquer avec :

Subvention pour les installations destinées aux élèves	Nancy Whynot	416 325-4030 Nancy.whynot@ontario.ca
Subvention pour le transport des élèves	Cheri Hayward	416 327-7503 Cheri.hayward@ontario.ca
Autres changements apportés aux SBE pour l'année 2007-2008	Mehul Mehta	(416) 325-2035 Mehul.mehta@ontario.ca
Exigences en matière de responsabilité et de rapports financiers	Marie Li	(416) 326-0201 Marie.li@ontario.ca

C'est en partie grâce à l'excellent travail accompli par les conseils scolaires dans la préparation de leur budget pour 2007-2008, à la collaboration et à la consultation continue entre le Ministère et la communauté de l'éducation que le gouvernement a été en mesure d'offrir un nouveau financement important pour l'éducation pour l'année scolaire 2007-2008. Je suis impatiente de travailler avec vous afin de nous assurer que le financement de l'éducation répond toujours aux besoins des élèves et des écoles de l'Ontario. Je vous souhaite beaucoup de succès en ce début d'année scolaire 2007-2008.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

c.c. Superintendantes et superintendants d'affaires et des finances